

Procès-verbal de l'Assemblée générale de l'ASSUAS

Le 29 juin 2017 – 19 heures

1. Accueil et mot de bienvenue du président et signature de la liste des présences

Jean-Paul Derouette, président de l'Assuas, accueille les membres présents qui ont rempli la liste de présences.

Des procurations sont déposées par Mme Fontaine (10 procurations) et Mme Zuber (1 procuration). Il n'en est pas tenu compte mais elles sont gardées en réserve.

2. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée générale 2016

Il est donné lecture du procès-verbal de l'assemblée générale 2016, qui est approuvé par 13 OUI et 7 abstention.

3. Rapport de gestion du président et présentation des comptes 2016.

Le rapport de gestion du président est lu et les comptes sont présentés. Des questions posées par Me Rudermann : Mise à jour des données figurant sur le site internet sur les membres du comité ; le nombre de personnes qui sont engagées en permanents – deux juristes et une employée de bureau en ARE. Les deux postes sont-ils nécessaires ?

Il est fait état de l'aspect formateur de l'ASSUAS qui permet à de jeunes juristes d'avoir de l'expérience professionnelle.

Marie-Thérèse Engelberts pose des questions sur la formation des employés. Il lui est expliqué comment cela se fait à l'interne. Si on emploie des personnes, comment organise-t-on la formation et quelle est l'évaluation du personnel ? Cela est organisé au travers de procédures, explique Sandra Golay.

Les comptes sont présentés et fournis aux membres assistant à l'assemblée générale.

Il est demandé quelle est l'évolution des cas traités.

Sur les dossiers traités, on a 67% de réussite et 3 cas sur 4 gagnés au Tribunal fédéral.

4. Rapport de l'organe de révision des comptes 2016

Le président lit le rapport de l'organe de révision qui demande d'approuver les comptes.

Réponses aux questions : il y a 1200 membres environ ; la perte est de 5000 francs en 2016, le bénéfice était de 2000 francs en 2015.

Il est demandé de séparer les consultations et les cotisations à l'avenir.

Une membre trouve qu'on tourne en rond.

Mme Fontaine pose une question sur les honoraires et les membres qui ne paient pas. Il lui est répondu qu'il n'y a qu'un cas à problème et que les petits cas ne sont pas mis aux poursuites.

5. Vote des rapports et décharge aux membres du Comité

Par 11 acceptations - 5 oppositions – 6 abstentions, les comptes sont acceptés et il est donné décharge aux membres du comité.

6. Election du comité et du président

Marie-Thérèse Engelberts dit qu'elle ne se présente pas au comité et regrette qu'il y ait trop de représentants de partis politiques. On lui dit qu'elle est la bienvenue au comité.

11 membres décident d'un vote nominal - 7 sont opposés.

Mme Sandra Golay se retire.

Adriana Frizzarin (18 oui), Mme Misuko Condo-Ostreicher (17 oui), Claude Fontaine (3 abstentions, 12 oui, 4 non), Mme Zuber (14 oui, 4 non, 2 abstentions), Me Petitat (12 oui, 0 non, 8 abstentions), M. Thomas Blasi (16 oui, 3 non, 3 abstentions), François Baertschi (11 oui, 4 non, 1 abstention), Jean-Paul Derouette (12 oui, 6 non, 3 abstention) Me Michaël Rudermann (21 oui, 0 non, 2 abstentions), M. François Sugnaud (15 OUI, 0 non, 3 abstentions).

Election du président Jean-Paul Derouette à la présidence : 13 oui, 4 non, 4 abstentions.

Sont élus : Jean-Paul Derouette, président ; Adriana Frizzarin, Misuko Condo-Ostreicher, Claude Fontaine, Danièle Zuber ; Me Pierre-Bernard Petitat, Thomas Bläsi, François Baertschi, Me Michaël Rudermann, M. François Sugnaud.

7. Election de l'organe de révision 2017

La société Tecafin est proposée : 12 oui, 3 non, 4 abstentions.

8. Fixation des cotisations 2017 et 2018

Maintien des cotisation à 40 francs : OUI à l'unanimité.

9. Propositions individuelles et divers

Mme Condo-Ostreicher demande quelle action est prise pour que la cotisation soit valable sur trois ans. Jean-Paul Derouette répond qu'un document a été préparé à cette fin. Le débat porte sur la manière d'agir concrètement sur ce sujet.

François Baertschi, Genève le 15 juillet 2017